



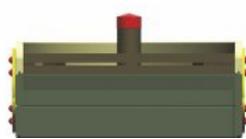
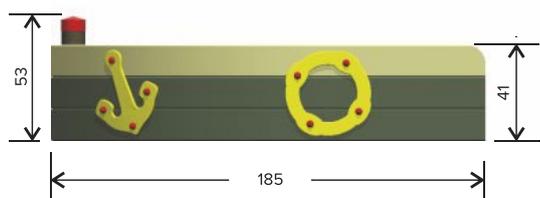
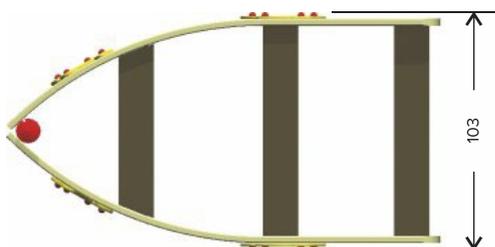
Cet équipement de jeu est certifié TÜV.

Tranche d'âge prévue : 1 à 12 ans

Hauteur de chute maximale : <60 cm



+/- 85 kg



Montage

Le petit bateau est livré prêt à l'emploi. Il ne nécessite aucun montage.

Matériaux

- Planches et piquets massifs en plastique recyclé (PP et PE), teintés dans la masse (beige, vert, brun)
- Vis en inox (6 et 8 mm)
- Eléments décoratifs en polyéthylène (PE) rouge et jaune de 12.5 mm d'épaisseur

Entretien

Le bateau ne comporte aucune pièce mobile. L'entretien du plastique se limite à l'essentiel, le nettoyage à l'eau tiède savonneuse au moyen d'une éponge ou d'une brosse douce. Rincez en profondeur, afin d'éliminer tout résidu de savon et de saletés. Le plastique présente un taux d'absorption d'humidité inférieur à 0.29%. L'huile, la graisse et d'autres produits ne font donc que peu de taches, voire pas de taches du tout. Ce taux d'absorption d'humidité extrêmement faible, rend difficile, voire impossible, la fixation des mousses, algues, etc. permettant ainsi de les enlever aisément. Possibilité de nettoyage au Kärcher à une pression maximale de 100 bars. Il faut toutefois éviter ce traitement autant que possible. Il n'est d'ailleurs généralement pas nécessaire. Aspergez avec un jet rotatif, à une distance minimale de 30 cm du plastique.

Instruction de contrôle

Contrôle visuel:

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle visuel s'impose chaque semaine ou chaque mois.

Contrôle du fonctionnement:

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle du fonctionnement s'impose chaque mois ou tous les quatre mois.

Contrôle approfondi:

Chaque année

Attention particulière lors du contrôle du fonctionnement ou du contrôle approfondi :

- Tous les éléments sont bien fixés ?
- Eléments déserrés, manquants, endommagés ou usés ?
- Vis déserrées et saillantes?
- L'ancrage dans le sol est toujours en bon état ?
- Signes de vandalisme?

Utilisez les éléments originaux Govaplast pour la réparation éventuelle, pour garantir la validité du certificat TÜV.

Installation

Le placement se fait sur un sol en dur et plane. Le bateau ne peut pas être installé sur un sol meuble (sable, écorce, copeaux de bois), sauf si une construction portante est montée (pas incluse).

Zone de sécurité

Il est obligatoire de laisser une zone libre de tout obstacle de 150 cm autour du bateau.

Sol amortissant facultatif

La hauteur étant inférieure à 60 cm, le bateau peut être installé sur une surface dure sans installation de sol amortissant. Notez : en France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute, la Norme EN NF 1177 peut contraindre à l'installation d'un sol amortissant approprié.

Ancrage ou non ?

Selon les normes européennes, dans les aires de jeux publiques, l'ancrage est obligatoire. Il peut être envisagé de ne pas ancrer cet équipement de jeu dans une cour de récréation avec surveillance. Si la cour de récréation n'est utilisée que par l'école, il y a peu de risques de sécurité liés à l'absence d'ancrage du jeu. Si vous choisissez de ne pas ancrer le jeu, nous conseillons de bien marquer la position du jeu au sol, de façon qu'il soit correctement remis à la même place après un déplacement temporaire, toujours respectant la zone de sécurité libre de 150 cm autour du jeu.

En cas d'ancrage du module de jeux

L'ancrage se fait en fixant les deux chevilles fournies dans les trous déjà forés. Placez le jeu et marquez la position des deux trous sur le sol. Ensuite déplacez le jeu, forez les deux trous avec une perceuse de 8mm et remplacez le jeu sur sa place en le fixant avec les chevilles. Tenez compte de la hauteur limitée et utilisez une visseuse d'angle.

Conseil important

Insérez d'abord complètement la cheville dans le trou. Ensuite, vissez plutôt que frappez la vis au marteau de façon à ne pas endommager la tête de vis.

